



Modification pente toit - Batiment indépendant en copropriété

Par **Clement_G**, le 16/11/2014 à 10:55

Bonjour,

Je suis propriétaire au sein d'un copropriété d'une maison de concierge. La copropriété est un ensemble immobilier composé de 2 batiments :

Batiment A) 1 immeuble composés de 8 appartements dans lequel je possède une cave.
Batiment B) 1 maison de concierge placée dans la cour intérieure commune à l'ensemble immobilier. De cette maison, batiment B, je possède 1000/1000 des partie privatives et communes.

Je souhaite modifier la pente du toit de ma maison afin d'aménager la grenier. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une surélévation, il me semble.

Quelle sont dans ce cas mes obligations vis a vis de la copropriété ?

Merci pour vos éventuels retours.

Salutations. Clément G.